



# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 06 juillet 2018 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Conseil Municipal - Mairie de Biesles

**Présents :**

M. ANDRE Michel, Mme BOURCELOT Sabine, M. BROTHIER Michel, M. CHAGNET Jean-Yves, Mme HORIOT Marie-Ange, M. OFARRELL Alexandre, M. OLIVAIN Laurent, Mme SIMIONI Pascaline

**Procuration(s) :**

M. ENCINAS David donne pouvoir à M. BROTHIER Michel

**Absent(s) :**

Mme DOUAY Karène

**Excusé(s) :**

M. BAVEREL Emmanuel, Mme CADAMURO Céline, M. ENCINAS David, M. GRATAROLI Jérôme, Mme MARIVET Nadine, Mme ROUSSEL Christine

**Secrétaire de séance :** M. BROTHIER Michel

**Président de séance :** M. ANDRE Michel

## **1 - Fermeture de la Trésorerie de Nogent: Motion**

La Direction Départementale des Finances Publiques a programmé la fermeture de quatre Centres des Finances Publiques (CFP) en Haute-Marne, à savoir Wassy, Bourmont, Bourbonne les Bains et Nogent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette annonce, **brutale et sans concertation**, montre une fois de plus la méconnaissance dont l'Etat fait preuve s'agissant des territoires ruraux comme les nôtres.

Dans le cas plus particulier du Centre des Finances Publiques de Nogent, cette fermeture sera préjudiciable tant aux collectivités territoriales qui en relèvent qu'aux usagers du Bassin de vie.

L'ensemble des communes du territoire de l'ex Communauté de Communes du Bassin Nogentais (à l'exception des communes de Vesaignes sur Marne et Marnay sur Marne déjà rattachées au CFP de Chaumont), ainsi que la commune de Consigny, sont concernées. Pour les communes, les échanges avec le CFP de Nogent s'inscrivent au quotidien et recouvrent un large spectre allant de la préparation au conseil budgétaire, en passant par les régies ou encore la gestion de l'actif des communes. En cas de fermeture du CFP de Nogent, toutes ces tâches et échanges, propres au fonctionnement des communes, entraîneront très souvent la nécessité de se déplacer jusqu'à Chaumont. Il en découlera inévitablement une perte d'efficacité, de temps et donc d'argent, ce qui nous apparaît comme une aberration dans un contexte national où les collectivités territoriales doivent rationaliser leurs dépenses et mettre en œuvre des économies.

S'agissant des particuliers, **les arguments avancés par l'État sont en totale inadéquation avec la réalité des besoins de proximité :**

- *la baisse d'activité* : elle a été soigneusement orchestrée (réduction des horaires, obligation de payer par carte bancaire, de recourir à internet, etc...). **Il n'y a pas moins de besoin mais il y a volontairement moins de service.**

- *Les réformes en cours (taxe d'habitation, retenue à la source) qui rendraient inutile la présence d'une trésorerie à Nogent* : nous croyons au contraire qu'elles vont démultiplier les besoins des particuliers en matière d'informations et d'explications.

- *La dématérialisation : plus besoin de se déplacer, plus besoin d'interlocuteur !*

Il est faux de croire - ou de faire croire - que tous les usagers sont bien équipés et très à l'aise avec le numérique. La dématérialisation des cartes grises et cartes d'identité en est une preuve, et est loin d'être une réussite ! Il est IMPOSSIBLE de s'expliquer avec une machine !!

- *L'économie réalisée* : c'est un leurre !

L'Etat ne veut plus payer de loyer pour des locaux dont il a demandé aux communes l'aménagement mais il nous pousse à créer et à faire fonctionner des Maisons de Services au Public, encore payées par les communes ! Ce qui signifie de nouvelles dépenses pour le contribuable.

- *L'existence d'une seule trésorerie par intercommunalité* constitue un argument à la fois stupide et arbitraire !

L'étendue du territoire couvert, le nombre de communes et le nombre d'habitants ne sont pas pris en compte.

Il est par ailleurs faux de croire que la Trésorerie de Chaumont, sur laquelle seront transférées les missions du CFP de Nogent, verra ses moyens augmenter pour lui permettre d'absorber l'activité liée aux 16 communes et aux presque 8 000 habitants. Dans les faits, cela se traduira par des délais d'instruction et de réponse plus longs, des interlocuteurs plus difficilement joignables et de déplacements plus nombreux tant pour les usagers que pour les collectivités territoriales. **En résumé, la fermeture du CFP de Nogent constituerait un recul sensible du Service public sur notre territoire.**

**Cette décision arbitraire est représentative de la méconnaissance totale des collectivités et des usagers du milieu rural, et de la poursuite manifeste du désengagement de l'État vis-à-vis des publics les plus fragiles.**

Il est à craindre qu'elle en précède d'autres : Poste, Pharmacie, Collège etc ...

L'État ne peut pas tenir un double langage en annonçant des réformes visant à « *un service public plus efficace, plus proche de nos concitoyens* » et qui doivent « *leur simplifier la vie dans leurs relations avec les administrations* » alors que dans le même temps, il mène une politique de fermeture des services de proximité dans nos territoires ruraux !

A la lumière des arguments développés dans la présente motion et en raison de la position unanime des collectivités territoriales concernées, le Conseil municipal demande :

- l'abandon de la décision de fermeture du CFP de Nogent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- que soit étudiée la possibilité de déconcentrer, au travers de la dématérialisation tant vantée, certaines missions de la Trésorerie de Chaumont, afin d'assurer durablement le maintien du CFP de Nogent sur le Bassin de vie, et par là même, le maintien d'un réel service de proximité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à BIESLES  
Le 12 juillet 2018  
Le Maire,

